

## Fiche pour un besoin de santé particulier

Nom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Problème de santé nécessitant une attention particulière à l'école : \_\_\_\_\_

Manifestations : \_\_\_\_\_

A quoi l'enseignant/e doit-il/elle être attentif/ve ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Médicaments prescrits à administrer :

\_\_\_\_\_

- dans quelle circonstance : \_\_\_\_\_
- quelle dose : \_\_\_\_\_
- quel mode d'administration (par la bouche, en injection) ? \_\_\_\_\_

Autres mesures à prendre : \_\_\_\_\_

Qui avertir : \_\_\_\_\_ tél. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ tél. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ tél. \_\_\_\_\_

En cas de non réponse,  
médecin traitant : \_\_\_\_\_ tél. \_\_\_\_\_

En cas d'urgence, le no 144 sera appelé.

En cas de problème pressant mais sans urgence vitale, si les parents ne sont pas disponibles, ils autorisent l'enseignant/e à conduire leur enfant à l'hôpital.

Les signataires sont en accord avec cette fiche et les conditions décrites dans l'annexe.

Date : \_\_\_\_\_ Signature des parents : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant/e : \_\_\_\_\_

Signature de l'infirmière : \_\_\_\_\_

## Annexe à la fiche « Besoin de santé particulier »

Les parents sont responsables d'informer l'école de tout besoin de santé particulier nécessitant une attention ou des mesures pendant le temps scolaire.

Les enseignants se réfèrent à l'infirmière scolaire de leur centre.

L'infirmière s'assure que toutes les informations utiles sont réunies.

Au besoin elle se réfère au médecin scolaire ou au médecin traitant.

Elle organise une rencontre tripartite pour la transmission d'information à l'enseignant/e, au besoin elle le/la forme à l'administration d'un traitement.

Une fiche sur les mesures à prendre est établie et signée par les trois parties.

**Seuls les médicaments prescrits par un médecin seront administrés.**

L'enseignant/e est responsable d'appliquer les mesures décrites dans la fiche.

S'il/elle est absent/e, ou n'est pas en mesure de les appliquer, une autre personne est désignée pour ces mesures, son nom est inscrit sur la fiche et elle la signe aussi.

En cas d'urgence vitale, le 144 est appelé.

En cas de déplacement en voiture pour soins pressants mais sans urgence vitale, si les parents ne sont pas disponibles, la personne qui conduit doit être secondée par un adulte pour la surveillance de l'enfant.

Au besoin, un certificat médical est demandé autorisant un transport non médicalisé.

Les parents signalent toute modification à l'infirmière scolaire.